

Région du Sud-Ouest,
Service du Matériel et de la Traction

3031M 2216
(1943 - 1945)

Dossier XVII 9

Agents évacués, agents sinistrés

Dispositions prises à l'égard des
agents habitant près des Installations
Ferroviaires

20 ex. 100 a XVII 56

XVII 9 ~~10~~

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine No 276.448 B

MATÉRIEL ET TRACTION

11 SEP. 1943

SECRET

RÉGION DU SUD-OUEST

PARIS, le 11 septembre 1943

1, PLACE VALHUBERT (13^e Arrt) - Tél. GOB. 98-70

PB

M

CONFIDENTIEL

MM; les Chefs du Service ~~IX~~ - MT - ~~VB~~
M. le Chef des Services Administratifs,

A la suite du bombardement des installations ferroviaires de Tours-St-Pierre, les autorités préfectorales ont conseillé aux populations habitant à proximité du chemin de fer d'évacuer leurs demeures et d'aller habiter dans la grande banlieue de l'agglomération tourangelle. Des facilités ont été accordées aux familles, notamment pour la recherche des habitats et pour le transport du mobilier.

Etant donné la menace qui pèse, dans les circonstances présentes sur certains centres ferroviaires, je vous demande de bien vouloir faire examiner spécialement le cas des agents habitant actuellement à moins de 500 m. de nos dépôts, ateliers et grands triages de Tours-St-Pierre, Bordeaux-St-Jean et St-Louis, Vierzon et Les Aubrais.

Je vous demande de faire voir par le chef d'Etablissement les agents en question de façon à les alerter sérieusement; le chef d'Etablissement examinera la situation de chaque agent en particulier et offrira le concours de la S.N.C.F. pour aider à trouver d'autres gîtes et, le cas échéant, pour y transporter du mobilier.

Les 3 Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de rechercher activement ces autres gîtes, notamment à quelques km. de nos installations, et en faisant appel aux ressources des agents ou des locaux S.N.C.F. offrant des disponibilités. En cas d'impossibilité de trouver de tels gîtes il devra être conseillé aux agents d'aller plus loin, en envoyant par exemple femmes et enfants chez des parents à la campagne.

Les assistantes sociales seront tenues au courant pour leur permettre d'insister, le cas échéant, auprès des familles, tout spécialement auprès des familles chargées de jeunes enfants, sans toutefois imposer une décision dont chaque famille doit, bien entendu, rester maîtresse.

Il sera utilement recommandé aux agents décidés à rester chez eux en dépit de nos conseils, d'aménager des tranchées dans leur jardin.

*M. Lemaire
M. Lemaire
Affaires courantes
5 of. 10 Arrt - 11/9/43
Faire faire une offre
des copies en reb. téléphon. fait
par courrier aux
10 Arrt. en 10/9*

9/11/9-43

*A -
Faire copier / fait
20 copies
M
12-9*

Clam

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le cas des centres ferroviaires de Juvisy, Toulouse, Narbonne et Béziers, mérite également de retenir votre attention. Je vous demande toutefois, pour ces 4 centres de ne pas alerter encore les agents ni leurs familles et d'étudier seulement la question d'un éloignement éventuel, en chiffrant l'ordre de grandeur du nombre des personnes intéressées et en recherchant des lieux de refuge; un rapport d'ensemble me sera adressé pour ces 4 centres avant le 25 septembre par le Service V.B., considéré comme service directeur en la matière : les Services EX et MT renseigneront en temps voulu le Service V.B.

LE DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST,

Dumy

1914

Evacuation des familles d'agents
des Centres mensés

REGION DU SUB-OUEST

Paris, le 11 septembre 1943

CONFIDENTIELMM. les Chefs du Service EX ET BB
M. le Chef des Services Administratifs

A la suite du bombardement des installations ferroviaires de Tours St Pierre, les autorités préfectorales ont conseillé aux populations habitant à proximité du chemin de fer, d'évacuer leurs demeures et d'aller habiter dans la grande banlieue de l'agglomération tourangelles. Des facilités ont été accordées aux familles, notamment pour la recherche des habitants et pour le transport du mobilier.

Etant donné la menace qui pèse, dans les circonstances présentes sur certains centres ferroviaires, je vous demande de bien vouloir faire examiner spécialement le cas des agents habitant actuellement à moins de 500 m. de nos dépôts, ateliers et grands triages de Tours - St Pierre, Bordeaux St-Jean et St-Louis, Vierzon et Les Aubrais.

Je vous demande de faire voir par le Chef d'Etablissement les agents en question de façon à les alerter sérieusement; le chef d'Etablissement examinera la situation de chaque agent en particulier et offrira le concours de la S.N.C.F. pour aider à trouver d'autres gîtes et, le cas échéant, pour y transporter du mobilier.

Les 3 Services sont chargés chacun en ce qui les concerne, de rechercher activement ces autres gîtes, notamment à quelques km de nos installations, et en faisant appel aux ressources des agents ou des locaux S.N.C.F. offrant des disponibilités. En cas d'impossibilité de trouver de tels gîtes, il devra être conseillé aux agents d'aller plus loin, en envoyant par exemple femmes et enfants chez des parents à la campagne.

Les assistantes sociales seront tenues au courant pour leur permettre d'insister, le cas échéant, auprès des familles tout spécialement auprès des familles chargées de jeunes enfants sans toutefois imposer une décision dont chaque famille doit, bien entendu, rester maîtresse.

Il sera utilement recommandé aux agents décidés à rester chez eux en dépit de nos conseils, d'aménager des tranchées dans leur jardin..

Le cas des centres ferroviaires de Juvisy, Toulouse, Narbonne et Béziers, mérite également de retenir votre attention. Je vous demande toutefois, pour ces 4 centres de ne pas alerter encore les agents ni leurs familles et d'étudier seulement la question d'un éloignement éventuel, en chiffrant l'ordre de grandeur du nombre des personnes intéressées et en recherchant des lieux de refuge; un rapport d'ensemble me sera adressé pour ces 4 centres avant le 25 septembre par le Service V.B. considéré comme service directeur en la matière; les Services EX et BB renseigneront en temps voulu le Service V.B.

Le DIRECTEUR DE LA REGION DU SUB-OUEST
DUMAS.

83/19/4

REGION DU SUD-OUEST

lev à XI 00
lev à II 1010

28 octobre 1943

XVII 9

NOTE

Attribution des allocations de déplacement et de facilités de circulation spéciales aux agents en résidence dans des localités bombardées, qui sont, de ce fait, dans l'obligation d'évacuer leur famille dans une autre résidence.

A - ALLOCATIONS DE DEPLACEMENTS -

Par application du § d) de la lettre régionale B du 20 mai 1941, les agents en service dans des localités bombardées ou évacuées dont la liste est arrêtée par M. le Directeur Général peuvent bénéficier d'allocations de cette nature. M. le Directeur a décidé que des propositions dans ce sens ne pourraient être faites qu'en faveur d'agents habitant des quartiers particulièrement éprouvés ou dangereux de villes sinistrées.

B - FACILITES DE CIRCULATION -

Les demandes tendant à l'attribution de facilités de circulation et de bons de transports de mobilier, spéciaux aux ménages séparés à la suite d'un bombardement, seront examinées par espèce dans un esprit de large bienveillance.

*Remise copie à A. B. } fait 1/11/43
D. S. S. C.*

COPIE 12/10
S.N.C.F.

PB
MT-VB
Signé : DUMAS

PARIS, le 9 décembre 1943

XVII 9
S.N.C.F.
RÉGION DU SUD-OUEST
14 DEC 1943
N° 424
SECRETARIAT-TRACTION

Région du SUD-OUEST
VOIE ET BATIMENTS
Service Général
Secrétariat B
n° 3035 M

Monsieur le Directeur de la Région
du Sud-Ouest,

Par lettre du 28 septembre dernier, vous m'avez demandé, en vue de l'éloignement à grande distance de familles d'agents habitant des centres particulièrement menacés et incapables de s'éloigner par leurs propres moyens, de faire rechercher dans nos districts les possibilités d'hébergement de groupes de 100 personnes, femmes et enfants, emportant un matériel strictement indispensable à une occupation temporaire.

Il résulte de l'étude à laquelle nous venons de procéder que 24 districts pourraient, le cas échéant, recueillir un ou plusieurs groupes de 100 personnes.

Ce sont, par ordre d'importance des ressources :

1°) - LA ROCHEFOUCAULD - 840 personnes -

- 140 dans les salles d'attente des gares, logements des chefs de gare et maisonnettes de la ligne d'ANGOULEME à LIMOGES;
- 200 dans le Château de LA ROCHEFOUCAULD que le Maire mettrait à notre disposition;
- 500 dans 10 baraquements de 26 x 5 x 3m.

2°) AMBOISE - 267 personnes -

- 17 dans les salles d'attente des gares d'AMBOISE et d'ONZAIN
- 250 dans les baraquements de l'ancien camp de prisonniers de St-DENIS-HORS.

3°) - AX-les-THERMES - 210 personnes -

- 120 dans les 11 logements de la Cité d'ENVEIGT
- 90 dans les logements disponibles à QUES, LA CIBADE, SAILLENS, BORDES et FRAU.

4°) - BIERE-la-CROIX - 200 personnes.

Baraquement "Le grand logis" à BIERE et Maison THERY au "CUL LOISON".

5°) - BORDEAUX-BASTIDE - 190 personnes -

- dans les salles d'attente, logements des chefs de gare et maisonnettes de la ligne de BORDEAUX à EYMET.

6°) - SALBRIS - 150 personnes -

- 10 dans les gares de LAMOTHE-BEUVRON, SALBRIS, THEILLAY
- 140 à THEILLAY dans le baraquement de la Sté PAQUETTE.

7°) - LE BLANC - 150 personnes -

- 10 dans la salle d'attente et le bureau de Savigny Levescault
- 90 dans les maisonnettes des lignes de Port-de-Piles au Blanc, Poitiers au Blanc et Chateallerault au Blanc
- 50 dans différentes fermes avoisinant le chemin de fer

8°) - ANGOULEME - 150 personnes -

- dans les salles d'attente, logements des chefs de gare et maisonnettes de la ligne d'ANGOULEME à MARMANDE

9°) - RISCIE - 150 personnes -

- dans 3 baraquements gérés par les Ponts et Chaussées.

10°) - PERPIGNAN - 145 personnes -

- dans divers locaux des agents des trains, mécaniciens et chauffeurs - Maisons de garde de la ligne de Quillan à Rivesaltes.

11°) - St-DENIS-près-MARTEL - 114 personnes -

- dans les bâtiments des voyageurs des gares de TURENNE, St-DENIS-près-MARTEL, ROCAMADOUR et dans 7 maisons de garde de la ligne de BRIVE à CAPDENAC.

12°) - LA CHATRE - 112 personnes -

- la plupart chez des agents VB et EX (100) 12 dans des locaux V.B.

13°) - CHATEAU-du-LOIR - 110 personnes -

- 50 dans les salles d'attente des gares de METTRAY, St-ANTOINE-du-ROCHER, NEUILLE-PONT-PIERRE, St-PATERNE et DISSAY
- 60 dans les baraquements disponibles et dans les fermes avoisinant le chemin de fer.

14°) - CASTILLON - 110 personnes -

- dans les salles d'attente, logements de chefs de gare et maisonnettes de la ligne de LIBOURNE au BUISSON.

15°) - MILLAU - 110 personnes -

- dans les maisons de garde des lignes de TOURNEMIRE au VIGAN, TOURNEMIRE à St-AFFRIQUE et au dépôt d'AGUESSAC.

16°) - BELLEGARDE - 100 personnes -

- dans la gare de BEAUNE-la-ROLANDE et l'arrêt de PARVILLE.

17°) - VOVES - 100 personnes -

- dans diverses stations et maisonnettes des lignes de VOVES à TOURY, CHARTRES à ORLEANS et BRETIGNY à TOURS.

XVII 9

18°) - AUNEAU - 100 personnes -

- dans diverses stations et maisonnettes des lignes d'ETAMPES à AUNEAU, AUNEAU à CHARTRES et BRETIGNY à TOURS.

19°) - NONTRON - 100 personnes -

- dans diverses stations et maisonnettes de la ligne de THIVIERS au QUEROY-PRANSAC.

20°) - MUSSIDAN - 100 personnes -

- dans diverses stations et maisonnettes de la ligne de COUTRAS à PERIGUEUX

21°) - LEZIGNAN - 100 personnes -

- dans diverses maisons de garde de la ligne de MOUX à CAUNES.

22°) - NARBONNE - 100 personnes -

- Dans diverses maisons de garde de la ligne de NARBONNE à BIZE et à la caserne de GRUISSAU.

23°) - MARMANDE - 100 personnes -

- dans diverses stations et maisons de garde du district.

24°) - MONT-de-MARSAN - 100 personnes -

- dans diverses stations et maisons de garde du district.

Dans la majorité de ces districts, les locaux disponibles, bien qu'en assez bon état, devraient pour être habitables, subir quelques menues réparations. On n'y trouve pas de moyens de couchage; ceux-ci devraient être apportés par les usagers éventuels.

En plus des 24 districts ci-dessus 71 autres districts de la Région pourraient loger dans l'ensemble 2700 personnes environ (à raison de 30 à 50 personnes par district, dans la plupart des cas).

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE
ET DES BATIMENTS,

signé : LEBoulLEUX.

Les Chefs des Arrondissements de la Voie voudront bien vous envoyer, avant le 25 octobre 1943, leur étude sommaire de la question ainsi qu'une liste de leurs Districts dans l'ordre approximatif des ressources en hébergement. Vous voudrez bien me communiquer ces renseignements avec votre propre avis pour le 1^{er} novembre.

LE DIRECTEUR DE LA REGION
DU SUD-OUEST,

Signé : DUMAS

AG/MR BEZIERS le 15 février 44

~~XVII 9~~

VII-d-.161.72/04

Monsieur le CHEF du Service
du Matériel & de la Traction



A titre documentaire, j'ai
l'honneur de vous donner connaissance d'
un avis publié dans la presse du 15 fé-
vrier 1944 et concernant les mesures
prises dans la zone méditerranéenne.

1'INGENIEUR C.A.M.T.

d

Ray

RECU
17 FEV 44
SECRETARIAT

Avis du 15 février 1944

concernant la zone côtière méditerranéenne

L'Etat-Major Supérieur de liaison communique :

En raison de la situation militaire actuelle, l'armée allemande exercera à partir du 15 février 1944, dans les départements suivants : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes (zone côtière méditerranéenne) les droits de l'autorité occupante dans les mêmes conditions que dans la zone nord.

En vue de la sauvegarde des troupes et du maintien de l'ordre, il a été publié une « ordonnance concernant la sauvegarde de l'armée allemande dans la zone côtière méditerranéenne ». Le texte complet pourra être consulté dans les bureaux de tous les services allemands et dans les Préfectures et Mairies.

Les prescriptions essentielles sont résumées ci-après en vue d'en informer la population :

Seront punis :

- Les actes de violence ou de sabotage ;
- La détention d'armes à feu ou de tout autre matériel de guerre ;
- L'assistance prêté aux membres d'une armée ennemie, aux espions ou aux agents ennemis et tout autre secours à l'ennemi ;
- L'usurpation de la qualité de membre de l'armée allemande ;
- L'audition des émissions de radiodiffusion ennemies ; le colportage de nouvelles anti-allemandes, l'édition et la distribution de tracts ;
- Les manifestations anti-allemandes, les attroupements sur la voie publique, les rapports illicites avec des prisonniers ;
- La non-déclaration de la découverte d'avions, de parties d'avions, de matériel provenant d'avions ou d'objets jetés par des aviateurs, notamment d'armes, et de matériel de propagande ennemie ;
- Les offenses à l'armée allemande ou à celle d'un des alliés de l'Allemagne ou à un service allemand ou à un de leurs membres ;
- L'abus de certificats allemands ;
- Le pillage dans les régions, édifices, et localités évacués ;
- Les troubles apportés à la bonne marche du travail ;
- La non-exécution des ordres concernant les services ou les réquisitions en nature, les obligations de surveillance, la déclaration de présence ou les interdictions de séjour ;
- La prise de photographies en plein air ;
- L'allumage de feux en plein air pendant les heures d'obscurité ;
- La formation de radiotélégraphistes ou téléphonistes ou de techniciens de la T. S. F.

Les émetteurs de radio et tous leurs accessoires sont à remettre sans délai aux autorités. Il en est de même des tracts anti-allemands.

Quiconque aura contrevenu aux prescriptions de l'ordonnance publiée sera déféré devant les tribunaux militaires allemands. Ceux-ci feront application du droit pénal allemand.

Der Kommandant des Heeresgebietes Sudfrankreich.

Ordres d'évacuation donnés aux
habitants de certaines localités

Mr/JF

Béziers, le 13 Mars 1944

XVII/84

PB 6

Monsieur le Chef du Service
du Matériel & de la Traction

VII-d-161.73 10/7

14 MAR 44

EVACUATION DE BEZIERIS

SECRETARIAT

Suite à ma lettre VII-d-161.73 10/7 du 6 mars 1944,
j'ai l'honneur de vous rendre compte de la suite des mesures
d'évacuation en cours à Béziers.

Le nombre d'agents de notre Service touchés par la me-
sure, se décompose comme suit :

Dépôt	131
Entretien	28
Equipe des lignes..	8
Arrondissement.....	9

Total 176

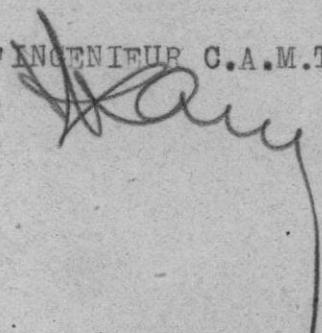
Il a été fait appel à tous les agents des établisse-
ments, pour qu'ils indiquent les logements libres ou déjà
évacués, meublés ou non qui pourraient être mis à disposition
des intéressés. D'autre part, un bureau de recherche de loge-
ments créé à la mairie par les autorités civiles avec les-
quelles nous nous tenons en rapport, fournit des renseigne-
ments analogues et procède en outre, le cas échéant, à la ré-
quisition des logements.

La première tranche d'évacuation s'est terminée le
11 mars. Tous les agents intéressés, au nombre de 21, ont
pu trouver à se loger sans grandes difficultés.

La seconde tranche a pour délai limite le 1er Avril,
elle intéresse 62 agents. Enfin les 3ème et 4ème concernent
93 agents.

Il est à prévoir que les difficultés de trouver des
logements augmenteront avec le temps jusques et y compris la
dernière tranche.

L'INGENIEUR C.A.M.T.



ME/JF

PB
D
E
18.3.44
19.3.44
24.3.44

Béziers, le 13 Mars 1944

XVII
24 Mars 1944

VII-a-161.73 10/7

Monsieur le Chef du Service M.T.
(Division du Service Général Pb 1)

Votre lettre PB 1 du 8 mars 1944.

Je vous donne ci-après, la liste des agents de Cerbère qui ont été touchés par les mesures récentes prises par les autorités allemandes et locales.

Agents déclarés indésirables et invités à quitter leur résidence

GALY ouvrier, à l'entretien de Cerbère
JONCA mécanicien de manœuvres, en résidence à Port-Vendres

(2) Les démarches effectuées en accord avec l'Exploitation et auxquelles il est fait allusion au 2° paragraphe de la lettre du 2 mars 1944 de M. le Chef du Service de l'Exploitation, ont pu aboutir au maintien de
(3) GALY

(5) JONCA est muté au dépôt de Tours (lettre PA du 7 mars 1944).

(5) Agents de Cerbère invités à quitter leur logement dans certaines cités évacuées ou en ville

GUIMEZANES, Employé au dépôt
SOLANE, chauffeur au dépôt

Ces 2 agents étaient logés à la cité Manx.

ROQUELAURE, ouvrier à l'entretien
RASTOUIL, -d°-

habitait tous deux la cité Mirjavile.

ROSARDE, manoeuvre à l'entretien
logeait en ville, Maison Esteil.

Tous ces agents ont trouvé de nouveaux logements en ville et s'y sont installés.

Ces évacuations ont été motivées par des raisons d'ordre militaire: proximité des cités des emplacements fortifiés ou de la côte. La mairie de Cerbère a facilité l'obtention de logements en faisant évacuer de la localité une partie des personnes réputées inutiles.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

[Signature]

*avec pb
D
E
PB
PB*

[Stamp: 14 MAR 44]

EXPEDIE PARIS, le

Mars 1944. XVII

PBl. - 6 MARS 1944

Monsieur MARRE

SECRÉTAIRE CHEF d'A.M.T. à BEZIERS

a) Vous avez, le 2 de ce mois, renseigné M. RIOU au sujet de l'évacuation de certains cheminots de Cerbère des cités ouvrières qu'ils habitaient.

Vous avez précisé à cette occasion que la mesure intéresse seulement une dizaine d'ouvriers de notre Service, lesquels cherchaient d'ailleurs des logements ailleurs.

Je vous donne, ci-joint, copie d'une lettre de l'Exploitation dans laquelle il est question de retirer de Cerbère un certain nombre d'agents S.N.C.F. D'après cette lettre, un seul agent Traction serait intéressé par la mesure.

Je vous prie de m'indiquer rapidement quelle est exactement la portée de la mesure envisagée, en précisant le nombre d'agents de notre Service qu'elle intéresse.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Signé: GARDON

x qui ne paraît avoir aucun rapport avec celle visée en a)

les dispositions pour l'assurer.

En ce qui concerne le Service V.B., la mesure ne touche qu'un agent, dont le remplacement ne présente pas de difficulté.

Quant au Service M.F., le seul agent qui devait être évacué bénéficiera selon toute vraisemblance de la même mesure que les 7 spécialistes du Service EX.

En définitive, la question paraît en voie de solution pour les 17 agents (et non 18) désignés par les autorités allemandes.

exact

*(X) ça se situe
un peu de plus
de part. Ventes qui
un bénéficiaire de santé*

LE DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST,

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION

Signé; GIRLETTE

33.00

Égypte - M. Rivi (2.3.44. 10^h)

Il n'a aucun renseignement et a écrit de
sa résidence à M. Mare

Il y a M. Mare a priori qui s'agit
de l'évacuation de la cité surcuse. Il entend
une vingtaine d'agents de S. M. dont 10 arrivent
de MT. Ces agents cherchent des logements ailleurs.
Il y a S. M. d. g. déjà en évacuation
de cité.

P
Annuler la
lettre que j'ai
envoyé au
ministre au

4-3-44

2/3.44

Enquête

M

P

Evacuation de Cerber

XVII 9

Les A.A. auraient pu cacher l'évacuation de Cerber
pour des chemins de fer et familles, pour le 3.3.44, -
dernier délai.

Dans quelle mesure en fait le S.M.T. de ?

Qu'a-t-oy fait pour assurer le service malgré
ce évacuation - si elle touchait une partie notable
de nos effectifs ?

M

1.3.44

au St Janni 7444

deput : 28 } 59
entret : 31 }

PARIS, le 2 mars 1944

Monsieur le Directeur du Service Central P

- Suite à la lettre du 25 février de M. le Président MUNZER, concernant le remplacement de 18 cheminots de CERBERE, évacués par ordre des autorités militaires allemandes -

Je vous informe que M. le Dr HEINECK, Bbv de TOULOUSE, vient de se rendre à CERBERE pour examiner la question sur place, comme suite à l'exposé que nous lui avons fait de l'impossibilité où nous nous trouverions de remplacer les spécialistes de formalités douanières.

M. le Dr HEINECK a téléphoné hier, 1^{er} mars, à notre chef d'Arrondissement EX de BEZIERS, pour l'informer qu'il lui paraissait possible de maintenir à CERBERE 7 des 15 agents EX visés par la mesure: le liquidateur, 4 commis Douane, et 2 facteurs aux écritures: il doit le lui confirmer par écrit. Il semble toutefois que cet accord doit être subordonné à une assurance donnée par le S.N.C.F. que les 7 agents en question, maintenus à CERBERE, ne feraient rien qui puisse nuire à l'armée allemande.

Il faut donc attendre d'avoir vu en quels termes cette demande sera formulée pour savoir si nous pourrions y souscrire. Notre Chef d'Arrondissement EX de BEZIERS espère qu'il sera possible de donner cette assurance sous une forme acceptable pour chaque partie.

Les 8 autres agents EX, non spécialistes, devront être évacués; mais leur remplacement ne soulève pas de difficulté insurmontable; et l'Arrondissement a pris les dispositions pour l'assurer.

En ce qui concerne le Service V.B., la mesure ne touche qu'un agent, dont le remplacement ne présente pas de difficulté.

Quant au Service M.T., le seul agent qui devait être évacué bénéficiera selon toute vraisemblance de la même mesure que les 7 spécialistes du Service EX.

En définitive, la question paraît en voie de solution pour les 17 agents (et non 18) désignés par les autorités allemandes.

/LE DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION

signé: GIRETTE.

original de l'affaire classée à V 25

AA

XVII 9

Evacuation partielle de Béziers

R^m = hebda^{re} = 15.3.44

M. le D^e de la Rg a accepté. il l'a écrit - d'accorder
2 jours de congé except^é avec solde pour les agents évacués

Il n'a pas d'objection à ce que, en cas d'urgence et excepté
les chefs d'arrond^{is} (permanuellement) puissent avoir
ce congé jusqu'à concurrence de 5 jours avec solde,
maximum max —

Cela pourra être dit par vous en chef I CAMT le
16.3.44 comme complément à la lettre de M^e le D^e
de la Rg (à rappeler explicitement avec eff. transmis)

signé: Lardès

15.3.44

Agents sinistres

RAPPORT SUR LA VISITE EFFECTUEE AUX SINISTRES CHEMINOTS APPARTENANT AU SERVICE.
MATERIEL ET TRACTION 7ème Arrondissement - BEZIERS

A la suite de la visite effectuée avec l'Assistante sociale chez les cheminots sinistrés, actuellement logés dans les quartiers évacués de SAINT NAZAIRE, il résulte que dans l'ensemble, les appartements sont à peu près convenables, mais ils n'ont rien de comparable avec les petites villas où étaient logés ces cheminots, et qui étaient situées au PECH GAUSSELET.

Malgré tout, nous avons pu constater que les familles sinistrées s'installent dans leurs nouvelles habitations et reprennent petit à petit la vie normale

Les appartements se composent en principe de 3 ou 4 pièces. La plupart d'entre eux sont aérés à raison d'une fenêtre par pièce.

Au cours de cette visite, nous avons pu constater que pas mal d'agents avaient certains meubles (principalement tables et chaises) à réparer. Aussi ne serait-il pas possible de demander au Service de l'entretien d'effectuer ces petites réparations ?

D'autre part, certaines familles ont eu, par suite des bombardements le dessus des cuisinières et fourneaux à gaz cassé. Ne serait-il pas possible de faire souder ces pièces par le dépôt aux familles qui en feraient la demande ?

De plus, certains sinistrés 100 % ont tout perdu, et, actuellement ont un logement, mais ne l'occupent pas en raison du manque de mobilier.

Certaines familles ont eu beaucoup de pertes en ce qui concerne la vaisselle. Mais ces dernières ont été secourues par le SECOURS NATIONAL.

Il nous a été signalé que plusieurs familles avaient perdu une partie de leur linge dans lequel se trouvaient les bleus de travail de leurs maris. Serait-il possible d'intervenir auprès du service de l'Economat pour essayer de leur attribuer à nouveau un vêtement de travail ?

Au point de vue installations électriques, peu de familles ne possèdent pas la lumière, cela par suite de la 1ère évacuation, plusieurs locataires ou propriétaires ont cru bon, au moment de leur départ, d'emporter avec eux l'installation électrique. Ne pourrait-on pas là aussi, dans la mesure du possible, procurer du matériel électrique aux sinistrés qui en feraient la demande.

Certains agents demandent s'il ne serait pas possible, qu'en raison des événements on leur attribue un supplément de traverses pour remplacer celles qu'ils avaient déjà touchées mais qui sont complètement détruites ou qui se trouvent actuellement sous les décombres.

A titre indicatif, nous signalons que les sinistrés ont touché :

- 1°- Une somme d'argent de 1.000 Frcs. par membres de la même famille habitant sous le même toit.
- 2°- Une somme de 500 Frcs. par chef de famille du groupement C.O.S.I.
- 3°- Le secours National a distribué à chaque famille :

- A) Un bon de vestiaire pour hommes et femmes
- B) De la vaisselle (1 assiette plate et creuse, une tasse, un verre, un bol) à tous ceux qui en ont fait la demande.

- 4°- Le Comité de solidarité, des cheminots, à la suite de l'enquête effectuée par les membres de ce comité, en vue de l'estimation des pertes, en linge, mobilier, etc....

Nous avons effectué par le Service de l'entretien les petites réparations de mobilier qui nous ont été demandées.

Nous appliquons les notes de la lettre M.O.C. n° 804 du 13.5.44 de la Direction Régionale (Stock de vivants).

Hommes disponibles

Nous examinons

XVII 9

verse actuellement à chaque agent une certaine somme, suivant le préjudice causé établi par la Commission d'enquête.

5°- Les agents propriétaires des villas qui ont été détruites lors du bombardement ont été orientés sur le Service Voies et Bâtiments, où Monsieur PERRON chef des études leur a donné tous renseignements utiles concernant les démarches à effectuer au point de vue administratif.

Nous signalons enfin que ces familles seront suivies de façon régulière par le service de Mademoiselle PRUNET, Assistante Sociale à Béziers.

signé: PORTES

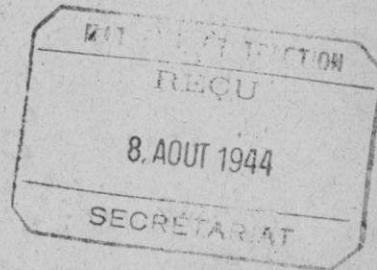
Copie à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction

Copie à M. DUPIN, Ingénieur en Chef attaché à la Direction Régionale

Béziers, le 24 Juillet 1944
l'Ingénieur C.A.M.T.

[Signature]

1. 9. 44



XVII 9

PARIS, le janvier 1945

MINUTE

PA.1
MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
25 JANV 1945
SECRETARIAT

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Monsieur le CHEF des SERVICES
ADMINISTRATIFS

RECHERCHE DE LOGEMENTS VACANTS
AU PROFIT DES SINISTRES DE TOURS.

- Suite à votre lettre Pl/Ga du 29 décembre 1944 -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
la création de la Commission Tripartite chargée
de la prospection de locaux vacants au profit des
sinistrés de la ville de TOURS ayant été réalisée
sous une autre forme, les propositions demandées
deviennent sans objet.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: LISSACQ

Clair

XVII 9

TOURS, le 17 JANVIER 1945.

Monsieur le Chef du Service du Matériel et
de la Traction - Division du Sce Général
PAI

Suite à votre annotation PAI du 8.I.45 sur lettre PI/G^e du
29.I2.44, je vous adresse ci-joint copie d'une lettre qui nous a
été remise par un délégué de la "Famille des Cheminots".

~~Les~~ termes de cette lettre, il ressort que la Commission Tri-
parti te ayant pour but la prospection des locaux vacants au profit
des sinistrés de TOURS a été réalisée sous une autre forme.

Les propositions demandées sont donc devenues caduques.

L'Ingénieur Adjoint des Ateliers,

Remy Lebony

TO URS, le II.I.45

XVII 9

LOGEMENT DES SINISTRÉS

Monsieur l'Ingénieur
Chef des Ateliers,

La création de la Commission tripartite envisagée est réalisée sous une autre forme.

Les services préfectoraux se sont désistés de cette affaire en faveur de ceux de la Mairie qui ont été jugés mieux qualifiés pour s'occuper des sinistrés de la ville.

Monsieur le Maire vient de créer une commission municipale qui comprend 2 conseillers municipaux et 3 représentants de l'Association des sinistrés.

Les Cheminots sont représentés dans le bureau de cette association par M. LOURY, chef de rayon au magasin général, chargé du Secrétariat général, qui, très dévoué se tient à la disposition des sinistrés cheminots que nous engageons de s'adresser à lui.

Notre association familiale n'aura donc pas à intervenir.

Votre bien dévoué

Quéro

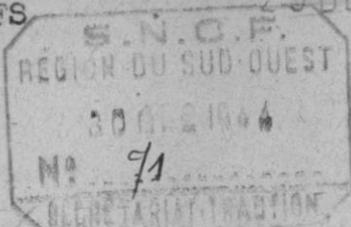
QUERO .

97/33/2

REGION DU SUD-OUEST.
SERVICES ADMINISTRATIFS
Pl/Ga

Paris, le

XVII 9
29 DEC 1944



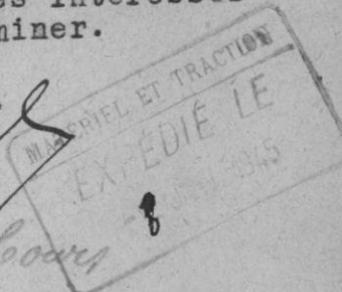
PA

Le Chef des Services Administratifs
à Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Suite à votre communication P.A.I. du
26 décembre courant de la copie d'une lettre
adressée à M. le Préfet d'Indre-et-Loire
par la "Délégation des Familles et sinistrés"
de Tours en ce qui concerne la constitution
d'une commission tripartite ayant pour but
la prospection de locaux vacants au profit
des sinistrés de cette ville.

J'ai l'honneur de vous prier de
vouloir bien me faire connaître quel serait
approximativement le nombre d'agents désignés
pour ces recherches et quelle pourrait être
l'importance des absences des intéressés
pendant une période à déterminer.

Kil



PA!

Copie pour Archives de Tours

*Avec prière de vouloir bien nous
mettre à même de renseigner les
Administrateurs. Le Chef de ...*

XVII 9 17

PA

77/5/300 ex

Paris, le 17 JAN. 1945.

RÉGION DU SUD OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

P1/Cd

18 JAN 1945

LEFRAINE

~~SECRET~~

transmise au Service : Matières d'action.

le : 29 Décembre 1944.

pour laquelle les Services Administratifs
n'ont pas reçu de réponse.

Résumé de
l'affaire

renseignements à fournir concernant la
constitution d'une commission tripartite ayant
pour but la prospection de locaux vacants au
profit des ministres de Cours.

de

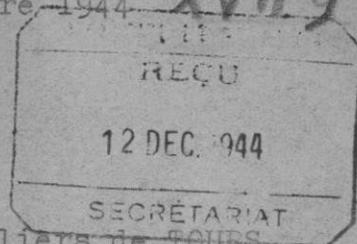
Observations
du Service

Retour aux Services Administratifs
le :

TOURS, le 8 Décembre 1944

XVII 2 933

La Famille du Cheminot -
Section de TOURS -



Monsieur le Chef des Ateliers de TOURS

Monsieur l'Ingénieur,

J'ai l'honneur de vous adresser à titre d'information, une copie de la lettre, que la Délégation des Familles et Sinistrés de Tours, a remise au cours d'une audience, à Monsieur le Préfet, hier 8 Décembre.

Je me permets de vous demander, pour le cas ou la S.N.C.F. aurait à désigner des prospecteurs, à ce que ceux-ci soient - ainsi que Monsieur le Préfet l'a demandé - proposés par la "Famille du Cheminot".

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président de la Section de Tours de
"La Famille du Cheminot"
signé: *Martin Boumier*

Copie pour M.le Chef du Service -
Division du Service Général

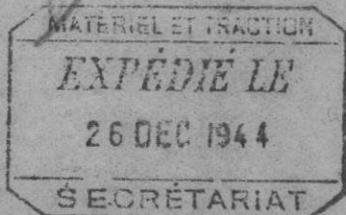
Dans le cas où il nous serait demandé de désigner des prospecteurs parmi nos agents, je vous prie de bien vouloir me faire savoir si nous pourrions donner satisfaction à cette demande et dans l'affirmative nous indiquer quelles devraient être les conditions d'absence.

TOURS, le 11 Décembre 1944
L'Ingénieur adjoint des ateliers,

René Auberger

*Martin Boumier
Le garant du service
de la division des ateliers
avec la Adm*

*PAI Copie pour M. Auberger
avec fin de vouloir bien
nous faire connaître la
façon de donner à cette demande
Le Chef du Service*



Signé: BAROIS

5 rue Michelet - TOURS

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,

La Délégation composée des groupements suivants :

- Syndicats ouvriers
- Sinistrés
- Mouvement Populaire des Familles
- Association des Familles nombreuses d'Indre-et-Loire
- La Famille du Cheminot

se permet de vous soumettre respectueusement, un plan susceptible d'apporter une solution rapide au problème du relogement des sinistrés.

1°- Que soit activé le départ des immeubles à destination de logement des organismes administratifs, ou militaires, (cas du 112 Boulevard Béranger, occupé par les F.F.I.; quoique réquisitionné au profit de familles nombreuses S.N.C.F. sinistrés).

2°- Que soit constitué sans délai, des Commissions Tripartites d'investigation, composées d'un représentant de l'Administration, d'un représentant des sinistrés, d'un représentant des Associations, familles nombreuses.

Le rôle de ces Commissions ambulantes serait de déceler dans chaque rue, maison par maison, les logements ou pièces vacants susceptibles d'être mis immédiatement à la disposition des sinistrés.

Douze à quinze de ces Commissions, pourraient entrer en fonction sans délai. Pour les composer, on s'adresserait aux Associations constituant la présente Délégation. Ces Délégations pourraient à leur tour, s'adresser aux grosses entreprises, pour leur fournir les éléments utiles pendant une durée de 15 jours. (S.N.C.F., ports, docks etc ...).

3°- Les fiches de renseignements préparées par cette Commission, seraient adressés en fin de soirée à la Commission Préfectorale du relogement des sinistrés.

4°- Pour donner au Propriétaire ou locataire réquisitionné tout apaisement pour l'avenir, un contrat serait passé entre lui et le sinistré, dans lequel il serait spécifié que le logement serait évacué dès qu'un local serait mis officiellement à la disposition du sinistré.

Ce contrat porterait la garantie de l'Administration Préfectorale.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre respectueux et entier dévouement.

La Délégation:

- Syndicats ouvriers
- Sinistrés
- Mouvement Populaire des Familles
- Association des Familles nombreuses d'Indre-et-Loire
- La Famille du Cheminot.